



LETTRE OUVERTE À MONSIEUR LE PRÉFET DE LA RÉGION LORRAINE

Monsieur le Préfet,

Au titre de la Ligue des Droits de l'Homme, et depuis quelques mois dans le cadre du réseau des associations de solidarité de la région messine dont la L.D.H. est membre, nous vous avons adressé plusieurs lettres vous faisant part de nos inquiétudes relatives au respect des droits pour une partie de la population messine, et en particulier droits à la domiciliation dont découlent tous les droits civils, droits aux soins et droits à l'hébergement.

Ces lettres sont restées sans réponses et n'ont même pas donné lieu à un accusé de réception.

Que doit on penser d'un tel manque de considération ? Sommes nous trop polis ? Considérez vous, n'étant pas vous même élu que des citoyens sans moyens de pression sont sans intérêt et peuvent être traités avec mépris ?

Tout cela pourrait être encore de peu d'importance si pour vous écrire nous ne nous appuyions que sur des réflexions humanitaires dites droits de l'hommes, avec la dose de mépris que l'on entend maintenant dans tous ces néologismes. Mais nous nous appuyions sur des recommandations issues de l'État, qui auraient du avoir valeur de feuille de route pour vos services, et en particulier sur le « plan pluriannuel contre la pauvreté » de janvier 2013 dont les avancées ont été évaluées en janvier 2014 puis janvier 2015. La Lorraine n'apparaît nulle part dans ces résultats, on est donc enclins à penser qu'aucune évaluation n'y a été faite. Une grande inconnue persiste, y a t il un embryon de commencement de mise en place de ce plan d'organisation de la prise en charge de la pauvreté ou vos services sont ils totalement débordés par l'urgence ?

Que dit par exemple le plan pluriannuel

de lutte contre la pauvreté dans son préambule concernant la domiciliation : *La réforme de la domiciliation qui constitue souvent le premier point d'entrée pour faire valoir ses droits a donné lieu à la réalisation de schémas départementaux de domiciliation dans de nombreux territoires afin de permettre aux personnes sans domicile fixe de disposer d'une adresse administrative plus rapidement.* Que s'est il passé à Metz ? Les associations qui étaient jusque là agréées pour donner une domiciliation ont vu leur agrément supprimé, seul le C.C.A.S. peut donner aujourd'hui une adresse de domiciliation et uniquement pour les personnes de droit commun. Il tente actuellement de gérer 2000 dossiers, tâche titanesque et même impossible si l'on veut l'assortir d'un accompagnement social comme demandé par le plan. Cela entraîne plusieurs mois de retard dans toutes les prises en charge pour une personne qui se déplace simplement de Nancy à Metz, je vous laisse imaginer le désastre quand vous êtes dans la rue et que vous comptez sur le R.S.A.

Monsieur le Préfet, vous êtes garant de la mise en place des recommandations du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté à deux titres, celui de préfet de Moselle et celui de Préfet de région. D'après ce plan des associations devraient faire partie du comité de pilotage chargé de le construire. Nous ne doutons pas que la tâche est rude, vos services ne peuvent y suffire c'est pourquoi vous devez vous servir de toutes les forces de travail et de connaissances qui existent dans les associations, elles ne seront pas de trop pour construire une société plus fraternelle. Pour notre part nous souhaitons dans la mesure du possible occuper un siège au comité de pilotage.

LDH Metz

SOMMAIRE

1 – Éditorial

2 – Police municipale armée ou non Metz/Nancy

3 – Les mots de la peur – Réseau de solidarité à Metz

4 – Élections Conseil départemental – Poursuites, apologie du terrorisme

5 – Bulletin d'adhésion

6 – Benjamin Nethanyahou n'a aucune légitimité... - Armes police municipale, à M. le Maire de Metz

7 – Réponse de M. le Maire de Metz

8 – il est temps de mettre les pieds dans le plat

9 – Combien de milliards une banque doit-elle blanchir – Combattre le terrorisme

10 – L'éternel féminin - -La plus belle image de la paix

« La vérité est si obscurcie en ce temps, et le mensonge si établi, qu'à moins d'aimer la vérité on ne saurait la connaître. »

Pascal

Après la décision du Maire de Metz d'armer la police municipale

Le bureau de la section de Metz de la LDH a envoyé une lettre ouverte, voir en page 6 ,signée de sa présidente, pour exprimer son désaccord. Cette décision crée, entre autre problème, une confusion des rôles entre la police nationale et la police municipale. La réponse du Maire, voir plus loin, comprend une longue introduction présentant les activités de la ville en faveur de l'éducation civique et une courte conclusion justifiant l'armement à la suite de la consultation des organisations professionnelles des policiers municipaux et du risque qu'ils courent lors de contrôle de véhicule en pouvant être confrontés à des automobilistes armés ! Nous n'ignorons pas les difficultés et les dangers des personnes chargées de la sécurité et du maintien de l'ordre.

Tous ceux qui chaque jour interviennent auprès d'un public, fonctionnaires ou salariés du privés, pompiers, personnels de santé, personnel des services dans les lieux publics ou privés peuvent être soumis à des situations dangereuses sans pour autant que l'on pense à doter toutes ces personnes d'un armement et d'un gilet pare-balles ! La « sûreté du citoyen » fait partie des droits de l'homme, encore faut-il éviter d'en mesurer le cadre et les limites dans un climat très tendu ou une surenchère sur les mesures de sécurité peuvent provoquer le contraire des effets souhaités. La police nationale a pour fonction d'assurer la protection de la population, son travail mérite le respect et la considération tout comme celle des autres agents qui assurent des missions de surveillance et de sécurité. La répression d'actes violents et la mise en sécurité des populations relèvent des missions de l'État. En multipliant les intervenants on peut créer de la confusion dans les rôles des uns et des autres et la tentation peut être forte de vouloir être " plus policier que le policier ". En plus, dans les politiques publiques visant à réduire les activités de l'État certains peuvent y voir une bonne occasion de réduire les moyens de la police nationale en opérant un transfert de charges de l'État vers les Communes. La formation est réduite, la rémunération et la carrière également. Donc, c'est avec zèle que le ministre de l'intérieur a proposé aux communes les dotations, à prix cassés ; d'armes de poing recyclées aux polices municipales. Toute fonction, tout métier peut connaître aussi des abus, des limites et ses dérives. La fonction policière n'échappe pas à la règle, nous y sommes particulièrement vigilants à la LDH. Les contrôles ciblés au faciès, l'abus d'autorité et la terrible bavure ne sont pas des fantasmes de « droit de l'hommisme. » Ajouter un gros revolver à une ceinture déjà bien fournie peut créer de curieux comportement qui, même s'ils sont très minoritaires, peuvent trouver leur place dans les prochains faits divers. Il est nécessaire de se poser ces questions et d'engager sur ce point un véritable débat civique, ce qui ne fut pas le cas au conseil municipal de Metz.

Raymond BAYER

A Nancy,

le Maire après une consultation des organisations syndicales de policiers municipaux et une large concertation des élus au conseil municipal a décidé de ne pas armer la police municipale de la ville

Nous saluons cette décision qui nous semble plus proche de l'esprit de "je suis Charlie"! Les automobilistes nancéens sont manifestement plus pacifistes que ceux de Metz puisque l'argument qui vaut pour une ville ne semble rien dire pour l'autre. Nancy a toujours été, reconnaissons le, une ville où les droits de l'homme et du citoyen ont été soutenus et respectés même s'il faut toujours ajouter un bémol à cette affirmation. Cela explique peut être que le vote front national n'a jamais percé comme c'est hélas le cas à Metz. Ce choix renvoie aussi à un rappel historique tout à l'honneur de la Police Nationale. En 1942, à Nancy, au moment où l'État Français dirigé par Pétain, supplétif zélé d'Hitler, organisait les rafles des personnes juives dans toutes les villes de France. A Paris, sous l'autorité de Bousquet secrétaire général de la police, c'était la rafle du Vel d'Hiv ! A Nancy des policiers ont prévenu les familles juives pour qu'elles s'échappent de la ville. Nombreuses ont été celles qui à ce moment là ont pu se cacher et ne pas être dans la tourmente et la fournaise du crime ignoble que l'on appelle la SHOAH, qui s'apprend à l'école, que l'ont peut apprendre par des livres, des documentaires à la télé. A Sarre-Union des adolescents ont profanés un cimetière juif, détruit systématiquement des tombes et un monument dédié à la déportation et à l'extermination des juifs. C'était la sixième fois que ce lieu de mémoire est profané, bafoué ! Nous sommes consternés par cet acte et nous ne trouvons toujours pas de réponse à cette action qui se revendique antisémite. C'est une des raisons majeure de notre engagement, nous n'avons pas les réponses aux pourquoi des comportements niant la dignité et le respect des droits humains mais nous savons qu'il faut toujours et encore résister et éduquer contre toutes les formes de racisme, à donner du sens aux droits de l'homme et du citoyen, de s'engager pour les faire vivre.

Raymond BAYER

Ce n'est pas par des lois et des juridictions d'exceptions qu'on défend la liberté contre ses ennemis. Ce serait là un piège que l'histoire a déjà tendus aux démocraties

Robert Badinter Libération 7 janvier 2015



LA LETTRE de la L.D.H



Note d'information
de la Fédération Mosellane
Numéro 65
Mars 2015
Tiré à 450 Ex

Ligue des Droits de l'Homme
et du Citoyen

138, rue Marcadet 75018 PARIS
Président

Pierre Tartakowski
Directeur de la publication
Charles Roederer

Photocopie/Publication
3, rue Gambetta 57000 METZ
ISSN : 2103-3218

LES MAUX DE LA PEUR

7 janvier 2015, il est 18 heures .

Ce soir là, comme des milliers de personnes, j'étais au milieu de la foule rassemblée, venue spécialement pour dire "non" à la barbarie, devant l'inimaginable qui venait de se produire à Paris ; une foule où se trouvaient des gens très différents, de tous les âges, des familles entières, des grands-parents venus avec leurs petits-enfants (pour qu'ils se souviennent plus tard), beaucoup de jeunes, tous là pour crier en silence à la fois leur chagrin, leur tristesse, leur soutien aux victimes, leur désarroi, leur refus de la haine, leur indéfectible amour de la liberté, cette liberté qui ne se divise pas !

Aucun slogan, aucune prise de parole, juste être présents .

Peu à peu, des groupes se sont formés, en petits cercles, pour se parler doucement, se reconforter, sans faire de bruit, comme pour ne pas troubler ce moment de fraternité .

Là, des mots ont été dits, chargés de colère, d'interrogations, de crainte devant le sentiment de vulnérabilité,

les mots de la peur . " il va falloir vivre avec cette menace permanente...d'autres attentats suivront c'est certain...c'est inacceptable...pour de tels actes, il faut rétablir la peine de mort ."

La peur, puisqu'il faut l'appeler par son nom, s'est aussi exprimée ce soir là, et les jours qui suivirent, pas forcément à voix haute, parfois avec pudeur, retenue, parfois insidieusement dans certains discours, à travers les médias, les réseaux sociaux, les conversations .

Peur des terroristes, peur de la folie meurtrière imprévisible, peur de se trouver au mauvais endroit, au mauvais moment, certains grands magasins n'étaient plus fréquentés, peur pour les enfants à la sortie des écoles, peur de continuer à vivre en France, peur de l'Islam, de l'antisémitisme, des amalgames, peur des

étrangers ...

La peur peut prendre de multiples visages...

Juste après le massacre de Paris, selon un sondage, 83% des français déclaraient avoir peur d'autres attentats .

Dans de telles circonstances, exceptionnelles par leur gravité, beaucoup de citoyens ne voient plus d'horizon à leur angoisse devant l'avenir, la tentation est grande alors de vouloir à tout prix, des solutions immédiates qui les rassurent .

La peur peut faire "oublier" parfois ce qui a été magnifiquement inscrit dans les valeurs de notre démocratie,

La peine de mort a été abolie en France par la loi du 9 octobre 1981, la France s'est interdit la possibilité de la rétablir, alors, quand l'image de la guillotine resurgit dans certains esprits, et pas seulement au Front National dont la présidente réclame à titre personnel son rétablissement, nous devons nous en inquiéter.

Un peuple qui a peur de son avenir est un peuple en danger, un peuple fragilisé, si nous nous laissons envahir par la peur , alors les maîtres de la terreur auront gagné !!

Heureusement, des voix et pas des moindres, se sont élevées "contre " la

peur, contre toutes les peurs, parmi elles , la Ligue des Droits de l'Homme. La LDH appelle tous les citoyens à réfléchir, à débattre, à chercher des réponses dignes , justes, des réponses qui nous aident à comprendre comment notre société en est arrivée là ...comprendre, ce n'est ni justifier, ni accabler, c'est regarder la réalité avec courage et lucidité.

La peur n'est ni bonne ni mauvaise, elle fait partie de notre humanité, ce que nous devons regarder, c'est ce qu'elle peut nous faire devenir si nous n'y prenons pas garde !

Le choix est devant nous, qu'allons-nous privilégier ? aurons-nous uniquement comme réponses des mesures sécuritaires ? le repli sur soi ? la méfiance à l'égard des étrangers dont notre société fait si

souvent des boucs émissaires ?

Face au terrorisme, la meilleure réponse doit toujours être le Droit;

Gardons intact le message de Lucie Aubrac, pour que l'esprit de résistance renforce nos convictions et nous inspire ...

« N'oubliez jamais que résister se conjugue au présent »

Françoise Maix



La fête du Chiffon Rouge



1^{er} mai Woippy



Constitution du réseau de solidarité des associations messines.

Le premier avril 2014 plusieurs associations dont la L.D.H. considérant qu'isolées elles avaient de plus en plus de mal à être pleinement efficaces dans leurs actions en faveur des plus démunis se sont constituées en réseau. Elles ont décidé de coordonner certaines de leurs actions afin d' :

- Être plus audibles vis à vis des pouvoirs publics.
- Être plus pertinentes en partageant leurs informations.
- Être plus dynamiques dans la mise en œuvre de projets.

Une charte fondatrice de ce réseau a été signée lors de la journée de lutte contre la misère, toutes les valeurs de chacune des associations peuvent se retrouver dans cette charte.

D'ores et déjà six ateliers de travail ont été constitués :

- Constitution d'un annuaire
- Accès aux soins.
- Domiciliation
- Urgence alimentaire
- Accès au logement et à l'hébergement.
- Accès à la culture et à l'insertion.

En partenariat avec les associations du réseau et en

s'appuyant sur les avancées des groupes de travail, la ville de Metz organisera cette année des assises de la solidarité.

Elles auront lieu le 30 avril à l'Institut Régional d'Administration.

Nous espérons que ces assises permettront de passer d'une politique de gestion de l'urgence totalement dépassée par l'aggravation de la pauvreté à un plan d'action cohérent sur plusieurs années, plan incluant tous les acteurs de la lutte contre les inégalités aussi bien institutionnels qu'associatifs et en s'appuyant sur les recommandations du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté de janvier 2013 .

Pour suivre le travail du réseau <http://reseau.solidarite.free.fr/>

CITOYENNETÉ : ÉLECTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Les 22 et 29 mars prochains vont avoir lieu les élections au nouveau conseil départemental remplaçant désormais les conseils généraux dont l'institution remonte à la révolution française avec la création des départements et à la III^{ème} République avec l'élection par l'assemblée de son exécutif.

Le nombre de cantons, circonscription électorale du département est divisé par deux sur l'ensemble du pays mais le nombre de conseillers départementaux sera sensiblement le même puisque nous devons élire un « binôme » -une femme, un homme et leurs suppléants : soit quatre personnes. Cette élection s'inscrit plus globalement dans le cadre de la « réforme territoriale »

comprenant à la fin de l'année l'élection des conseillers régionaux dans une nouvelle configuration territoriale adoptée par l'assemblée nationale. En Moselle 27 cantons départementaux remplaceront les 51 existants, le nombre des

conseillers départementaux sera supérieur à celui des anciens conseillers généraux. Nous passons de 51 à 54 conseillers (2 par canton). Quand à la Région Lorraine elle est regroupée dans un nouvel espace administratif comprenant l'Alsace et la Champagne-Ardenne. On a pu suivre les péripéties protestataires et identitaires de nos chers amis alsaciens.

Nous nous sommes déjà exprimés sur cette réforme dans une lettre précédente et toutes nos critiques restent valables puisque à ce jour les compétences entre les différentes instances territoriales ne sont toujours pas définies. Les nouveaux conseillers départementaux vont siéger dans une assemblée dont-ils ignorent le rôle et les

et pronostiqueurs bien informés à une abstention massive et à la victoire assurée du Front National !

C'est à se demander, comme beaucoup d'autres, si cela vaut encore la peine d'aller voter ! Le sentiment est grand d'être en face d'une sorte de gâchis civique où la parole, les attentes et les préoccupations des citoyens sont loin de cette échéance qui sera vécue comme l'occasion de sanctionner le pouvoir en place faute de trouver des raisons concrètes de se déplacer. Un boulevard est ouvert pour exprimer autre chose que l'intérêt général et la responsabilité collective. En encourageant le repli sur soi, la xénophobie, le Front

National souhaite transformer les assemblées départementales en petites féodalités nationalistes et identitaires. C'est le plus grand danger de ces élections.

Pour nous il est évident qu'il faut aller voter, la démocratie est pleine de défauts mais on ne transige pas avec le suffrage universel, c'est un droit et un devoir ! Raison de plus pour prendre en compte les bulletins blancs dans les élections ! C'est encore et toujours l'éducation civique et l'implication des élus dans la vie de la cité qui est indispensable à ce « vivre ensemble » sollicité en permanence sans vouloir s'attaquer à ce qui dénoue nos liens en renvoyant chacun à « ses problèmes ». Il y a encore beaucoup à faire pour être vraiment

JE PENSE VOTER POUR LE LOUP ÇA FERA RÉFLÉCHIR LE BERGER



Droit de vote pour tous les résidents étrangers dès 2014



Communiqué LDH
Paris, le 14 janvier 2015

Déjà 50 poursuites engagées au pénal pour apologie du terrorisme

La loi antiterroriste, adoptée le 4 novembre 2014, a supprimé de la loi sur la presse l'apologie du terrorisme pour la transférer dans le Code pénal. Lors du débat parlementaire, la Ligue des droits de l'Homme avait démontré qu'il s'agissait d'une décision inefficace pour la sécurité, dangereuse pour les libertés et, pour tout dire, néfaste pour la crédibilité de la justice.

Les récentes poursuites en rafale sur la base de cette nouvelle disposition, au motif d'une apologie du terrorisme, donnent lieu à des condamnations parfois importantes, et sont prononcées dans les conditions détestables qui sont celles des comparutions immédiates, alors que le plus souvent il s'agit d'actes d'ivrognes ou d'imbéciles sans même aucune publicité. Ces peines pour des faits grotesques montrent à l'évidence combien la LDH avait raison de mettre en garde contre la possibilité de dérives qui auraient des conséquences redoutables pour des personnes. Ainsi les auteurs de tels faits seront-ils passibles d'une inscription dans le futur fichier antiterroriste ?

Pour que l'incrimination d'apologie du terrorisme garde son sens et son efficacité, la LDH appelle à retrouver la raison et à réintégrer le délit en question dans la loi sur la presse pour redonner leur intégrité à ses dispositions protectrices des libertés.



ADHÉSION ANNÉE 201

Cotisation : les tarifications

Les revenus à prendre en compte sont les revenus mensuels courants de l'adhérent.

Vous pouvez opter pour la cotisation couple, simple option pour deux personnes vivant à la même adresse, permettant de prendre en compte le total des revenus des deux adhérents.

Option cotisation « couple »

Tranche	Revenu mensuel	OPTION 1 Règlement annuel par chèque	OPTION 2 Règlement mensuel par prélèvement
1	jusqu'à 500 €	5 €	pas de prélèvement possible
2	jusqu'à 1 000 €	20 €	1,70 € / mois
3	jusqu'à 1 500 €	60 €	5,05 € / mois
4	jusqu'à 1 750 €	75 €	6,35 € / mois
5	jusqu'à 2 250 €	85 €	7,15 € / mois
6	jusqu'à 2 600 €	95 €	7,95 € / mois
7	jusqu'à 3 000 €	110 €	9,25 € / mois
8	jusqu'à 3 500 €	135 €	11,35 € / mois
9	au delà de 3 500 €	195 €	16,35 € / mois
Cotisation		€	€
Hommes & libertés Abonnement		+ 15,00 €	+ 1,25 €
LDH Info Abonnement - version papier (version électronique gratuite)		+ 10,00 €	+ 0,85 €
Complément volontaire		+ €	+ €
TOTAL		= €	= €

La réduction d'impôts est de 66 % de la cotisation, dans la limite de 20 % du revenu imposable annuel avec possibilité de report sur 5 ans en cas de dépassement de cette limite.

VOS COORDONNÉES

Mentions légales : Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, en vous adressant au siège de notre organisation, vous pouvez accéder aux informations nous concernant, demander leur rectification ou leur suppression ou vous opposer à ce qu'elles soient échangées ou cédées. Dans ce dernier cas, les informations vous concernant seraient alors retenues à l'usage exclusif de notre organisation.

SECTION :

1) Mme M. Nom : Prénom :
 Date de naissance : / / Profession :

2) Mme M. Nom : Prénom :
 Date de naissance : / / Profession :

Adresse :

CP : Commune : Pays :
 Tél. personnel : Tél. mobile :
 E-mail (écrire lisiblement) :
 J'adhère à la LDH, je souscris à ses statuts (consultables sur le site Internet de la LDH) et m'engage à régler ma cotisation selon l'une des modalités indiquées au verso.
 à le Signature :

Inscription aux listes de diffusion électroniques

Infocom Forum des ligueurs Lettre d'information « Droits de l'Homme »
 Pour tout renseignement, contacter le service communication : communication@ldh-france.org

Mandat de prélèvement SEPA

_____ (Ne rien inscrire)
 Référence Unique du Mandat.

Date du 1^{er} prélèvement : 10 / / MONTANT €
 N° ICS : FR44ZZZ422720 Association bénéficiaire : Ligue des droits de l'Homme,
 Nom et adresse de l'adhérent : 138 rue Marcadet, 75018 Paris

Mme M.
 Nom :
 Prénom :
 Adresse :
 CP : Ville :

Signé à :
 Le : / /

Compte à débiter

IBAN : _____
 BIC : _____

Joindre un relevé d'identité bancaire.

Type de paiement : paiement récurrent / répitif

Benjamin Netanyahu n'a aucune légitimité à appeler les juifs à s'exiler en Israël

Par Michel Tubiana, Président d'honneur de la Ligue des droits de l'Homme

Je suis juif. Aussi loin que ma mémoire remonte je n'ai jamais ignoré ce fait. En aurais-je été tenté d'ailleurs que la mémoire familiale qui n'a pas oublié la perte de la nationalité française et l'application du statut des juifs en Algérie m'en aurait dissuadé. Et mes premières années de lycée en France ont renforcé cette réalité : mes oreilles résonnent encore de quelques « sales juifs » ou de la rhétorique d'un individu que je retrouverai plus tard au service des étrangers de la préfecture de police de Paris (!) qui trouvait que les juifs étaient largement responsables de leur propre destruction.

Les assassinats de ces deux dernières années rappellent que le pire est toujours possible. Mais je suis un Français juif et, à ce titre, je n'ai pas d'autres fidélités que celles qui me lient à une certaine France, à une culture dans laquelle j'ai été éduqué. Et ces références, alliées aux valeurs familiales, ne sont pas pour rien dans ma prise de conscience politique et philosophique qui déterminera plus tard mon engagement dans plusieurs organisations telle la Ligue des droits de l'Homme.

Ce sont mes fidélités, je les ai choisies et je n'entends pas que l'on m'en impose d'autres au prétexte que je suis juif. Qu'un homme politique profite des peurs du moment pour creuser son sillon est déjà détestable. Qu'il utilise chaque victime pour créer des divisions, établir des distinctions et pousser chacun à se méfier de l'autre, voici qui est intolérable.

Benjamin Netanyahu n'a aucune légitimité à appeler les juifs à s'exiler en Israël. J'emploie le mot « exil » à dessein car Israël n'est pas mon pays, pas celui où je suis né, pas celui où j'ai appris, pas celui où je lutte l'antisémitisme, l'islamophobie et toute forme de racisme. D'autres juifs ont fait le choix de vivre en Israël. Ce sentiment national est aussi respectable que tout autre sentiment national mais rien ne me force à y adhérer.

Mon choix est inverse, je ne suis pas en diaspora et mon refuge, si je dois chercher refuge, c'est la France de Jaurès, de Blum et de tant d'autres. L'opportunisme du premier ministre Israélien n'a pas comme seule vocation la croissance numérique d'une population en mal d'enfants, il a aus-

si pour effet de lier la lutte contre l'antisémitisme à la problématique du conflit israélo palestinien. Je refuse ce trait d'union que tous les responsables israéliens ont toujours voulu tirer entre leur politique et les juifs d'une autre nationalité.

Je n'ai aucune solidarité a priori avec une politique d'État encore moins si cette solidarité doit être religieuse ou ethnique. On ne me fera pas cautionner une politique, surtout quand elle conduit à coloniser un autre peuple, parce qu'un État s'est arrogé le droit de parler en mon nom. Les dirigeants des organisations communautaires juives françaises devraient avoir bien présent à l'esprit que l'indispensable lutte contre l'antisémitisme ne passe pas par une défense inconditionnelle de la politique israélienne. Elle passe par une lutte commune qui nomme les différentes formes de racisme, n'en tolère aucune, ne stigmatise aucune communauté et s'attaque à ces discriminations qui dénaturent la République. C'est ainsi que l'on peut espérer retrouver l'égalité des hommes et des femmes de ce pays. La fraternité en somme.



Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire de Metz
Mairie de Metz
57000 Metz

REPONSE PAGE SUIVANTE

Nous espérons en vous voyant en tête de la manifestation le onze janvier entendre ensuite des paroles d'espoir dans une République égale et solidaire.

Mais lors du conseil municipal du vingt neuf janvier qu'elle ne fut pas notre surprise d'apprendre que vous aviez décidé sans débat public, vous maire P.S, de Metz d'armer la police municipale...

Qu'attendez-vous d'une telle décision entraînant une surenchère sécuritaire ? En dehors du contrôle du stationnement et de la circulation la police municipale est là pour aider la population et n'a pas vocation à se servir d'une arme à feu. En cédant à des pressions sécuritaires vous affaiblissez le rôle de la police d'État dont le rôle est d'assurer en toute égalité la sécurité sur l'ensemble du territoire national. Cette décision peut entraîner un désengagement supplémentaire des services publics de la nation. Sur quels critères des agents municipaux seront armés et d'autres pas ?

Votre responsabilité personnelle sera engagée pour toute bavure que votre décision entraînera.

Le bureau de la Ligue des Droits de l'Homme de Metz vous exprime sa totale hostilité à cette décision et espère que le Conseil Municipal qui a agité 29 sous le coup de l'émotion saura revenir à plus de sagesse dans quelques semaines.

Étant donné l'importance de la question vous comprendrez que nous rendions public ce courrier

Metz le 4 février 2015

Ligue des Droits de l'Homme – 3, rue Gambetta – 57000 METZ

LE MAIRE DE METZ

Metz, le 11 FEV. 2015

Madame Geneviève GRETHEN
PrésidenteLigue des Droits de l'Homme
3 rue Gambetta
57000 METZ

Madame,

J'ai bien pris connaissance de votre courrier et permettez-moi tout d'abord de vous rappeler que j'ai eu l'occasion, à la suite des attaques terroristes de janvier, de m'exprimer à plusieurs reprises pour affirmer haut et clair « les fondements et les valeurs de la République ».

Lors de notre traditionnelle cérémonie des vœux prévue le 9 janvier, j'ai décidé de dédier ce moment au recueillement et de réaffirmer que « la République est un "plébiscite de tous les jours". Je rajoutais alors « Si nous cessons de nous rassembler quand survient le danger, alors notre sort est scellé. Nous retrouver ce soir, nous rencontrer, partager nos espérances, c'est résister. »

Puis, lors du Conseil Municipal du 29 janvier dernier, j'ai rappelé que « de cette horreur a cependant jailli une espérance, lors des marches du 11 janvier. A Metz, 45 000 personnes se sont rassemblées, dans la ferveur, avec dignité. Je souhaite que nous gardions en mémoire cette union républicaine. Nous devons faire vivre la République, ici, en nous préoccupant de sujets au fondement de notre démocratie, comme l'éducation. L'éducation dans toutes ses dimensions : à l'école, dans les activités périscolaires, avec nos associations partenaires ou au travers de nos programmes culturels ou sportifs. »

Enfin, dans l'édito du Metz Mag de février tiré à 74 000 exemplaires, j'ai insisté sur le fait que : « plus que jamais, nous devons tourner nos soins vers les citoyens de demain. Nous devons encore accompagner, plus qu'auparavant, les initiatives civiques de notre jeunesse. La Mairie de Metz prendra ses responsabilités, en favorisant sensiblement le recours au service civique à l'intérieur même de son administration. Et en soutenant plus encore toutes les associations qui œuvrent pour l'intégration. »

S'agissant de l'armement de la Police Municipale, cette décision n'est nullement dictée par une quelconque surenchère sécuritaire mais prend en considération une demande légitime de la part des personnels de la police municipale messine concernant notamment certaines missions comme les contrôles routiers, qui peuvent revêtir un caractère de dangerosité lorsque les occupants des véhicules sont armés.

Cette demande réitérée s'inscrit dans un cadre national largement relayé par les différents syndicats représentatifs et prend appui sur les propositions faites par le Ministre de l'intérieur d'accompagner les collectivités dans cette démarche d'armement (acquisition de gilets pare-balles, mise à disposition d'armes).

Au-delà du Ministre de l'Intérieur, c'est le sens de l'action de l'ensemble du gouvernement qui, dans cette période particulièrement dramatique, a su faire preuve d'un sens aigu de ses responsabilités, a su en appeler à l'unité nationale en réaffirmant les principes de liberté, d'égalité de fraternité et de laïcité qui font le ciment de notre communauté. Ce sont ces valeurs qui inspirent mon action au quotidien au service de toute la population messine réunie.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Bein à vous,


Dominique GROS
Maire de Metz

Les temps obscurs

On aurait pu penser dans les années 60 et début 70 qu'une aune nouvelle se levait pour l'humanité : tolérance, culture, participation démocratique de tous, reconnaissance des droits pour tous, bref que toutes les horreurs que les humains avaient pu faire jusque-là, étaient en voie d'extinction. Et puis les religieux fanatiques de toutes obédiences ont fait retour. Ils n'ont aucun objectif pour le bien-être de l'humanité. Et l'obscurité commence à couvrir nos beaux pays dits évolués. Et les rapports violents de s'installer. Que des échanges commerciaux ! La finance et la bulle spéculative s'érigent en gouvernance. Les fanatiques religieux s'érigent en fous de Dieu. D'autres en profitent pour massacrer et torturer... Et pendant ce temps, la planète crève un peu plus... (...)



Michel Humbert, Extrait de l'édito de Caméo, 201502

UNE CONCEPTION DIFFÉRENTE DU SERVICE PUBLIC

C'est faire preuve d'humanité que de répondre positivement à une question dite légitime mais cette décision suscite deux questions :

- 1) **Qui décide, et comment de la légitimité d'une telle requête ?**
- 2) **Ce qui relève des droits fondamentaux définis par la constitution, et qui n'est pas légitime mais légal, ne devrait-il pas être accordé avec la même bienveillance et la même célérité ? Par exemple : droit au logement, au travail etc, etc, etc...**

Il est temps de mettre les pieds dans le plat !

Pour ceux qui sont encore dubitatifs quant au caractère d'ultra-droite du FN, voici quelques décisions emblématiques prises par des élus FN aux dernières élections municipales en France. Et la liste est, pour ceux qui se donnent la peine d'éplucher l'actualité, longue comme un jour sans pain... Nous ne reprenons ci-dessous que quelques exemples qui marquent très clairement les orientations de la politique du FN Haïne...

Dans la commune du Pontet (Vaucluse, élu : Joris Hébrard), le maire FN supprime la gratuité de la cantine pour les familles pauvres (1)

Le maire de Beaucaire, Julien Sanchez, ferme le centre socio-culturel, qui assurait notamment le soutien scolaire (2). Une autre décision remarquable dans cette petite ville concerne la cantine scolaire. Pour mettre fin aux impayés, le maire interdit l'accès de la cantine aux enfants dont les parents ne sont pas à jour de leurs paiements et menace de les signaler au Procureur de la République s'ils n'ont pas prévu de repas (3).

À Mantes-la-Ville, un an après l'élection de Cyril Nauth (premier élu frontiste de la Région Parisienne), 15 cadres de la mairie démissionnent, dans une ambiance plus que tendue (on peut même parler de peur). Restriction de l'ouverture au public des séances du conseil municipal, réduction du budget du

personnel (suppression d'emplois), baisse de 20% des subventions à toutes les associations de la ville, suppression de la gratuité des activités périscolaires, absence criante de projets à l'exception de la mise en place d'une vidéo-surveillance partout et de la limitation de l'accès de la restauration scolaire aux enfants dont les parents travaillent, fuite des investisseurs (notamment le projet Mantes Université avec 1 000 emplois prévus). Un reportage stupéfiant de France Culture, en partenariat avec Médiapart (4).

À Béziers des affiches vantent une police municipale armée : Robert Ménard arme la police municipale et le fait savoir via une campagne d'affichage pour le moins provocante (5).

Marseille (7ème secteur, élu : Stéphane Ravier), le FN durcit le discours et s'en prend aux personnes. Les choses se sont brutalement aggravées en peu de temps. Le FN a chevauché les événements de janvier avec une campagne en vue des élections départementales entièrement tournée contre les musulmans, désignés en tant que tels. Avec la bataille pour « le contrôle systématique de tous les quartiers susceptibles d'abriter des islamistes (suivez le regard), et la dénonciation de l'UMPS » pour avoir laissé se constituer des enclaves étrangères hors de contrôle. On n'en est plus aux « zones interdites, mais à des « enclaves étrangères » (6).

Fréjus : le maire FN David Rachline entre en guerre dès son élection contre le centre social et finit par le fermer le 1er janvier dernier (7). Une autre info à noter concerne la censure du Figaro et de Libération à la médiathèque de Fréjus (jugés trop « anti-FN » aux yeux du maire). Tiens, tiens, cela ne vous rappelle pas quelque chose ? (censure du LEA à la médiathèque de Cahors sur intervention du maire, Jean-Marc Vayssouze...).

Cogolin (Var). Marc-Etienne Lansade, le maire FN, interdit un spectacle de danse orientale et se justifie : « On est en Provence, pas en Orient. S'ils (les maghrébins) veulent vivre comme en Orient, les frontières sont ouvertes » (8).

Marine Le Pen et ses 22 000 euros de petits fours : la Pompadour face au petit peuple FN ? « L'information devrait choquer les électeurs FN. En une seule soirée, Marine Le Pen a dépensé 22.438 euros de petits fours, et comble du comble, en demandait le remboursement à l'État, considérant que cela entrait dans la catégorie de ses dépenses de campagne électorale présidentielle. Ces informations en disent long, pour ceux qui en doutaient, sur le mode de vie de la présidente du FN, sa morale publique, son décalage entre sa dénonciation du système et de ses vices, et la réalité du décalage entre elle et ce petit peuple d'en bas qu'elle prétend défendre » (9).

(1) Huffington Post, 25 juin 2014 : <http://huff.to/1mf1P3j>

(2) Reportage diffusé sur Canal Plus, 16 février 2014 : <http://bit.ly/1MGIARd>

(3) Article sur Orange Infos (2 février 2015) : <http://oran.ge/1Aex0rl>

(4) <http://bit.ly/1DDc5kv>

(5) Article du Midi-Libre (19 février 2015) : <http://bit.ly/1AeuQb8>

(6) Article blog de Médiapart (19 février 2015) : <http://bit.ly/1Au0foV>

(7) Voir article de Libération (10 septembre 2014) : <http://bit.ly/WOOGuA> et la page facebook pour l'inauguration du nouveau centre social, porté par des bénévoles : <http://on.fb.me/1AevSEa>

(8) Article dans le Huffington Post (30 septembre 2014) : <http://huff.to/1zUWXaG>

(9) Article du Nouvel Obs (octobre 2013) : <http://bit.ly/1zvqSJU>

Allons, allons un texte qui a plus de cents ans est forcément un peu dépassé



Jamais un peuple ne jouira d'une liberté constante, assurée, si l'instruction dans les sciences politiques n'est pas générale, si elle n'est pas indépendante de toutes les institutions sociales, si l'enthousiasme que vous excitez dans l'âme des citoyens n'est dirigé par la raison, s'il peut s'allumer pour ce qui n'est pas la vérité, si en attachant l'homme par l'habitude, par l'imagination, par le sentiment à sa constitution, à ses lois, à sa liberté, vous ne lui préparez, par une instruction générale les moyens de parvenir à une constitution parfaite, de se donner de meilleurs lois et d'atteindre une liberté plus entière.

Car il en est de la liberté, de l'égalité, de ces grands objets de méditations politiques, comme ceux des autres sciences : il existe dans l'ordre des choses possibles un dernier terme dont la nature a voulu que nous puissions nous approcher sans cesse, mais auquel il nous est refusé de pouvoir atteindre jamais.

CONDORCET

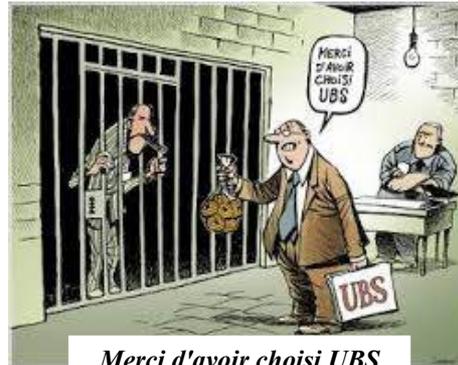
Rapport sur l'instruction publique 20/21 avril 1792

Combien de milliards une banque doit-elle blanchir avant qu'on considère la possibilité de la fermer ?

Le cas de la banque britannique HSBC constitue un exemple supplémentaire de la doctrine « **trop grandes pour être incarcérées** ». En 2014, le groupe mondial HSBC employait 260 000 personnes, est présent dans 75 pays et déclare 54 millions de clients. Au cours de la dernière décennie, HSBC a collaboré avec les cartels de la drogue du Mexique et de Colombie, responsables de (dizaines de) milliers d'assassinats avec armes à feu, dans le blanchiment d'argent pour un montant de 881 millions de dollars.

Les relations commerciales de la banque britannique avec les cartels de la drogue ont perduré malgré les dizaines de notifications et d'avertissements de différentes agences gouvernementales des États-Unis (dont l'OCC -Office of the Comptroller of the Currency-). Les bénéfices obtenus ont non seulement conduit HSBC à ignorer les avertissements mais, qui plus est, à ouvrir des guichets spéciaux dans ses locaux à Mexico, où les narcotrafiquants pouvaient déposer des caisses emplies d'argent liquide, pour faciliter le processus de blanchiment. Malgré l'attitude ouvertement provocante de HSBC envers la loi, les conséquences légales de sa collaboration directe avec des organisations criminelles furent pratiquement nulles. En décembre 2012, HSBC dut payer une amende de 1,9 milliard de dollars - soit l'équivalent d'une semaine de recettes de la banque - pour clore l'affaire de blanchiment. Pas un seul dirigeant ou employé n'a fait l'objet de poursuites criminelles, bien que la collaboration avec des organisations

terroristes ou la participation à des activités liées au narcotrafic sont passibles de cinq ans de prison. Être dirigeant d'une grande banque donne carte blanche pour faciliter, en toute impunité, le trafic de drogues dures ou d'autres crimes.



Merci d'avoir choisi UBS

L'*International Herald Tribune* (IHT) a mené une enquête pour connaître quels débats avaient eu lieu au sein du département de la Justice. Selon les informations obtenues par le journal, plusieurs procureurs voulaient que HBSC plaide coupable et reconnaisse ainsi

Conclusion

Green (patron de HSBC de 2003-2010) et tous ceux qui ont organisé le blanchiment d'argent au sein de HSBC doivent reprendre de leurs actes en justice et être condamnés sévèrement avec privation de liberté et obligation de réaliser des travaux d'utilité publique. HSBC devrait être fermée et la direction licenciée. Ensuite, le mastodonte HSBC devrait être divisé sous contrôle citoyen en une série de banques publiques de taille moyenne dont les missions devraient être strictement définies et exercées dans le cadre d'un statut de service public.

Eric Toussaint, auteur de [Bancocratie](#) (Editions Aden, Bruxelles, 2014), maître de conférences à l'université de Liège, est porte-parole du CADTM international et est membre du conseil scientifique d'ATTAC France.

Communiqué LDH
Paris, le 13 janvier 2015

Combattre le terrorisme, ce n'est pas restreindre les libertés

Le peuple de France est descendu dans la rue pour dire non au terrorisme et défendre les libertés. L'un et l'autre. Dans ce qui est devenu une sorte de réflexe pavlovien, la classe politique française souhaite ajouter encore à l'arsenal législatif de nouvelles mesures contre le terrorisme. Alors même que quinze lois ont été adoptées depuis 1986 et que les décrets d'application de la dernière ne sont pas publiés, notre sécurité serait, en effet, mieux assurée par de nouveaux pouvoirs confiés aux forces de l'ordre. Il n'en est rien. C'est un mensonge de prétendre que les dramatiques événements que nous venons de vivre seraient la conséquence d'une insuffisance législative. Il est exact en revanche que la déficience de moyens, les erreurs d'analyse, même si le travail des forces de sécurité française reste remarquable, méritent débat ; mais rien ne justifie les nouvelles dispositions envisagées.

La LDH regrette qu'après l'élan du 11 janvier, ces réponses sécuritaires restent la seule voie empruntée par les pouvoirs publics.

C'est d'une autre ambition dont nous avons besoin : de réponses de fond qui permettent de comprendre comment notre société a pu faire que de tels actes soient commis ; pas pour excuser, encore moins pour absoudre, mais pour éviter réellement qu'ils ne se reproduisent. Nous avons besoin surtout de réponses préventives. Toutes doivent renforcer l'esprit et la lettre de notre démocratie.

La LDH appelle les citoyens à ne pas se laisser enfermer dans le cercle de la peur. Elle les invite à rappeler aux pouvoirs publics, à la représentation politique française qu'à chaque fois que nous avons concédé de nos libertés, il s'en est suivi moins de démocratie, sans pour autant nous assurer plus de sécurité.

La fraternité qui s'est exprimée le 11 janvier exige un autre horizon que celui que l'on nous propose.

L'éternel féminin !

IL a mis la photo de sa famille sur son bureau à LUI :
C'est un bon père de famille !
ELLE a mis la photo de sa famille sur son bureau à ELLE :
Sa famille passera toujours avant sa carrière !
Son bureau à LUI est en désordre :
C'est évidemment un bosseur et un fonceur.
Son bureau à ELLE est en désordre :
C'est évidemment une écervelée sans organisation
IL parle avec ses collègues :
Il est sûrement en train de discuter son dernier contrat.
ELLE parle avec ses collègues :
Elle est encore en train de cancaner.
IL n'est pas dans son bureau :
Il doit être en réunion.
ELLE n'est pas dans son bureau :
Elle doit être aux toilettes.
IL n'est pas au bureau
IL est chez des clients.
ELLE n'est pas au bureau.
Elle doit être en train de faire des courses.
IL déjeune avec le patron.
Il est en train de monter...
ELLE déjeune avec le patron.
Ils doivent coucher ensemble
Le patron LE critique
Il va s'améliorer
Le patron LA critique
Elle ne s'en relèvera pas !
IL a raté le contrat.
S'est-il mis en colère ?
ELLE a raté le contrat.
Est-ce qu'elle a eu une crise de larmes ?
IL se marie.
Ça va le stabiliser.
ELLE se marie.
Elle va être enceinte et démissionner.
IL a eu un enfant
Il aura bien besoin d'une augmentation.
ELLE a un enfant.
Elle va coûter cher à la compagnie en congés de maternité.
IL fait un voyage d'affaires.
C'est excellent pour sa carrière.
ELLE fait un voyage d'affaires.
Et qu'en dit son mari ?
IL démissionne pour un meilleur emploi
Il sait très bien saisir les opportunités
ELLE démissionne pour un meilleur emploi.
On ne peut pas compter sur les femmes !
Natasha Josefowitz, 1970

La plus belle image de la paix

Il était une fois un roi qui voulait offrir un prix à l'artiste qui ferait la peinture de la plus belle image de la paix. Plusieurs artistes essayèrent. Le roi regarda les images, mais il n'en aimait que deux et il avait à choisir entre ces deux peintures.
La première image représentait un lac calme. Le lac était un miroir parfait pour les montagnes majestueuses autour. Au-dessus, il y avait un ciel bleu avec quelques nuages blancs. Tous ceux qui virent cette peinture pensèrent que c'était l'image parfaite de la paix.
L'autre peinture avait aussi des montagnes. Mais elles étaient abruptes, rocheuses et sans arbre au sommet. Au-dessus, il y avait un ciel orageux avec de la pluie et des éclairs. A côté de la montagne, il y avait une grosse chute d'eau. Cela ne ressemblait en rien à la paix.
Mais quand le roi regarda, il vit derrière la chute un petit buisson qui avait poussé sur le rocher. Dans le buisson, une maman oiseau avait bâti son nid. Là, au milieu des remous, était assise la maman oiseau sur son nid... en parfaite paix.
D'après vous, quelle image a remporté le prix ?
Le roi a choisi la seconde.
- Parce que, expliqua-t-il, être en paix ne veut pas dire être à un endroit où il n'y a ni bruit, ni trouble ni gros travaux. Etre en paix, c'est bien plus souvent être au milieu de difficultés et de désagréments mais être toujours calme dans son cœur.
Anonyme

Composition des BUREAUX

Fédération mosellane

Président
Charles ROEDERER
Vice présidente
Sophie BOURGOGNE
Secrétaire
Marcel MOISSETTE
Trésorier

Les sections

FORBACH-MOSELLE EST

Présidente
Sophie BOURGOGNE
Secrétaire
Jean IMBAUT
Trésorière
Hélène IMBAUT

METZ

Présidente
Geneviève GRETHEN
Vice-président
Daniel DEBATISSE
Secrétaire
Marcel MOISSETTE
Secrétaire adjoint
Michel DESCHAMPS
Trésorier
Charles ROEDERER
Trésorier adjoint
Willy BALA

Nous recueillons toujours les numéros de LDH Info et Hommes et libertés dont vous n'avez plus l'utilité, ils nous permettent de faire découvrir la LDH à de futur ligueurs.

Merci par avance pour votre collaboration

Ligue
des **droits de**
l'Homme

FOUNDEE EN 1988



L'INJUSTICE ÇA SE COMBAT !

Pour les droits, les libertés, J'ADHÈRE À LA LDH.

www.ldh-france.org

L.D.H. FORBACH-MOSELLE EST
Foyer « Mille Clubs »
9, place des Bouleaux
57600 FORBACH
ldhforbach@gmail.com

L.D.H. METZ
3, rue Gambetta
57000 METZ
Tél: 03 87 66 10 60 Fax: 03 87 63 66 32
ldh57@laligue.org
<http://www.ldh-france.org/section/metz/>

ANTENNE de THIONVILLE
Maison des associations Raymond Queneau
5, place de la Gare - 57100 THIONVILLE
Tél: 03 82 82 97 14
ldh.thionville@gmail.com
<http://www.ldh-france.org/section/thionville/>